

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1218

présenté par
M. Nogal

ARTICLE 19

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 7° À l'avant-dernier alinéa, les deux occurrences du mot : « dixième » sont remplacées par deux occurrences du mot : « neuvième ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination législative : du fait de la suppression de l'alinéa 9, l'alinéa 10 devient le nouvel alinéa 9.